

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAONE

CANTON
DE RIOZ

CONSEIL MUNICIPAL

date de convocation :
16/01/2025

date d'affichage des délibérations :
29/01/2025

nombre des membres
en exercice est de : 10

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du C.G.C.T.

Le Maire,

COMMUNE DE RUHANS
(Haute-Saône)

Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JANVIER 2025
à 20 H 30

Etaient présents : GIRARD Serge - LANQUETIN Georges - MATAILLET Cécile - PELCY Eglantine - VIGNARDET Céline - CARVAL Tom - DAMIDAUX Cédric - DUMOULIN Edith.

Etaient Absents : PERDRIX Luc – PAGNIER Isabelle.

Secrétaire de séance : MME Eglantine PELCY,
Président de séance : M. Serge GIRARD, Maire.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal 08 Novembre 2024.

2/ Pont Millaudon.

3/ Demande aide association "Metton Short".

4/ Questions diverses.

- ONF – Programme des travaux 2025.
- Adhésion contrat groupe

1 **Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du Conseil Municipal séance du 08 Novembre 2024.**
Approuvé à l'unanimité.

2 **Pont de Millaudon.**

M. le Maire explique qu'il a été obligé de provoquer cette réunion du conseil municipal dans l'urgence car avec les nouveaux chiffrages du pont, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération sur le plan prévisionnel de financement afin de pouvoir déposer rapidement les nouveaux dossiers de demande de subventions.

- **Délibération qui annule et remplace la délibération du 08/11/2024 – Nouveau projet suite à la dernière expertise réalisée – Réhabilitation des ouvrages d'art sur La Quenoche.**

EXPOSE : Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un nouveau projet suite à la dernière expertise réalisée par Ingénierie70. Il rappelle que ce projet fait suite à un diagnostic réalisé par le CEREMA dans le cadre du programme national Ponts en 2022. Il rappelle également que la collectivité est accompagnée dans ce projet par l'Agence Départementale d'Aides aux collectivités : INGENIERIE 70 qui exerce une mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation des ouvrages d'art sur la Quenoche et qui a récemment présenté les études de projet.

Pour rappel ce projet consiste en :

- La reconstruction du pont sur la Quenoche et la création d'un chemin piéton ;

- La reconstruction du mur de soutènement attenant au Pont et guidant la Quenoche

M. le Maire précise que la situation a évolué depuis l'année dernière, il est nécessaire de déposer totalement les deux ouvrages (pont + mur de soutènement) pour une reprise complète avec création d'un pont cadre et d'un mur de soutènement légèrement prolongé afin d'être en mesure de moins subir l'érosion du cours d'eau.

Les travaux se décomposent de la manière suivante :

- Maîtrise d'œuvre : 8 273.62 € HT

Total opération : 172 598.62 € HT

Il convient d'approuver ce projet et de solliciter les aides financières correspondantes.

- APPROUVE le projet présenté pour un montant total de 172 598.62 € HT,

- DECIDE de poursuivre la réalisation cette opération de réhabilitation d'ouvrages d'art et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

- SOLLICITE sur la base du dossier de projet les aides financières aux taux maximums auprès du CEREMA et du Conseil Départemental de la Haute-Saône et AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Aussi, la subvention obtenue au titre de la DETR pour l'année 2024 est conservée pour un montant de 32 322 €.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, selon le résultat du vote suivant :

Pour 6 - Contre 2 - Abstention 0.

• **Délibération - Plan de financement du nouveau projet.**

EXPOSE : Le Maire présente le plan de financement des travaux concernant la réhabilitation des ouvrages d'art sur la Quenoche :

Total travaux : 172 598.62 € HT

DETR (obtenue année 2024) : 32 322.00 € soit 18.73%

Département : 44 252.29 € soit 25.63%

CEREMA : 61 504.60 € soit 35.63%

Autofinancement : 34 519.73 € soit 20.01%

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, selon le résultat du vote suivant approuve le plan de financement du projet présenté.

Résultat du vote :

Pour 6 - Contre 2 - Abstention 0.

3 **Demande d'aide Association « Metton Short ».**

EXPOSE : Cette demande est reportée au moment du vote du budget primitif 2025.

DISCUSSIONS : /

VOTE : /

4 **Questions diverses**

• **ONF – Programme d'actions pour l'année 2025**

EXPOSE : L'exposé du maire entendu.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le "Programme d'actions pour l'année 2025" pour un montant total de 9 017.30 € HT.

- **Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 70 – Années 2025-2028.**

EXPOSE : L'exposé du Maire entendu.

DISCUSSIONS : /

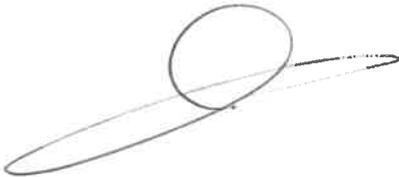
VOTE : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG70 :

- décident d'accepter la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de Relyens,
- décident d'adhérer à la « convention de gestion d'assurance risques statutaires » proposée par le Centre de gestion de la Haute-Saône,
- s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précisent que les crédits sont inscrits au budget,
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

La séance est levée à 22 h 00.

La Secrétaire de séance

Eglantine PELCY



Le Maire

Serge GIRARD



